

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN
DU JEUDI 22 JUIN 2023 – PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 28

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 22 juin à 20 h 48, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme BEURRIER Aline qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, M. MACIET Luc qui a donné pouvoir à M. SAVART Gauthier et Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille

Étaient absents : Mme HENRION Nathalie

M. FERNANDES Michel est nommé secrétaire de séance.

INTERVENTION DE THOMAS RAQUIN SUR SON PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ÉTANG DES FEUILLES

Le Maire introduit M. RAQUIN qui va présenter aux élus son projet d'aménagement de l'Étang des Feuilles en détaillant les différentes habitations proposées et son calendrier des travaux.

Pour ce faire, sa présentation PowerPoint est projetée à l'écran.

En 2012, il a repris la base de loisirs de Saint-Paul-de-Varax avec des cabanes sur l'eau et dans les arbres avec 3 types de confort ; le niveau de confort le plus élevé est demandé en priorité. Cela fait 350 lits contre 70 ici.

Il livre 120 petit déjeuners (inclus dans chaque nuitée) et propose des paniers repas en option avec des produits locaux.

Sur place, il produit du miel et de la bière (certaines avec du miel).

Il participe à la vie locale et c'est une activité génératrice d'emploi.

Il existe aussi un espace spa et détente (jacuzzi et sauna).

Il y a aussi un parc animalier avec 300 animaux et un parcours accrobranche avec tyrolienne.

L'activité génère 12 CDI et 25 saisonniers ; 15 chambres, 1 appartement et 2 mobil homes sont prévus pour le personnel.

Le parc est ouvert sur 8 mois de mars à début novembre ce qui est rare dans ce milieu.

Les cabanes sur l'eau créent de lourds problèmes en assainissement et en logistique ; il a prévu de les relier aux berges avec une passerelle.

A l'Étang des Feuilles, il a pour objectif un projet de slow tourisme (lent) et éco tourisme sur un domaine de 26 hectares : un hébergement en cabanes avec un excellent niveau d'équipement avec des activités simples (prendre le temps, balade en barque et/ou en vélo).

Il ne vise pas plus de 25 cabanes pour garantir de la nature et du calme (20h : calme et 22h : plus de bruit).

Il prévoit 4 CDI et quelques emplois saisonniers.

Le projet se fera dans la partie sud de l'étang où il y a moins de sensibilité au changement de niveau d'eau.

Il remarque que ce sont des séjours très courts (1 à 2 nuits) souvent prisés par des personnes locales.

En ce moment, il poursuit les formalités administratives, tout le secteur de l'étang fait l'objet au prochain PLUi d'un STECAL (secteurs de taille et capacité d'accueil limitées)... avec un espoir d'ouverture au public en juin 2024.

Le Maire rappelle qu'il y a actuellement l'enquête publique du PLUi et il faut attendre l'approbation pour déposer le Permis d'Aménager.

Pour les eaux usées, il a vu avec le SPANC : sont prévues 3 micro-stations.

La base de loisirs a un taux moyen de remplissage de 90%.

Il propose aux élus de se rendre à Saint-Paul-de-Varax afin de se rendre compte sur place de la réalité de son installation actuelle et se projeter pour Bâgé-La-Ville.

1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 28

Le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11/05/2023 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité moins 4 abstentions (M. FERNANDES Michel, Mme JOURDAN Dominique, M. MERCIER Michel et Mme SOCQUET Anne-Laure) le PV de la séance du 11/05/2023.

2 – RESTAURANT SCOLAIRE - TARIFS

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 28

A.DONGUY, Adjointe au scolaire, prend la parole et explique le travail de la commission scolaire sur ce dossier.

Depuis 09/2018 avec la mise en place de ROPACH, les parents payent 4.05 € le repas à la cantine de Bâgé-la-Ville et 5.50 € si l'enfant n'est pas inscrit avant 11h la veille. Les tarifs datent de 2019.

Le coût pour la municipalité d'un repas est de 2.16 € pour l'année scolaire 2022-2023. Le coût sera plus important pour l'année 2023-2024 car le prix du repas a augmenté depuis 01/2023.

Le collège facture actuellement un repas 3.41 € à la mairie (paiement au forfait). La différence de 64 centimes correspond à une participation des familles pour la surveillance des enfants. Le repas est facturé 3.90 € si l'enfant mange moins souvent. La commission scolaire et le bureau municipal a émis un avis favorable pour une augmentation des repas à 4.20 € soit 15 centimes d'augmentation.

Un échange s'ensuit entre élus et A.DONGUY apporte d'autres éléments :

. A titre de comparaison, à Dommartin, les familles payent 4.30 € avec en plus une adhésion annuelle de 10 € et de 5 € par enfant supplémentaire. Le repas coûte 3.19 € à la collectivité.

. Le conseil départemental a augmenté de 7% le tarif en 01/2023 et apparemment il va augmenter le prix à nouveau en 01/2024.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin du 23 mai 2019 concernant le tarif participation surveillance interclasse et restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de restauration scolaire comme suit :
 - 4,20 € pour les inscriptions en ligne
 - 5,50 € hors inscription en ligne ou inscription tardive
- PRECISE que la présente délibération sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

3 – COLLEGE ROGER POULNARD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL 2023

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 28

A.DONGUY, Adjointe au scolaire, présente les points qui ont changé entre la nouvelle convention et l'ancienne convention. Elle rappelle qu'une convention portant sur l'accueil des élèves demi-pensionnaires de l'école publique de Bâgé-la-Ville au restaurant scolaire du collège Roger Poulnard a été signée le 1^{er} septembre 2019 (d'une durée initiale de 2 ans puis renouvelée 2 ans).

Il convient d'actualiser cette convention notamment en ce qui concerne la fusion des écoles maternelle et élémentaires de Bâgé-la-Ville, le nombre maximum de convives, la mise à disposition du personnel communal au restaurant scolaire du collège et le traitement des allergies et intolérances alimentaires prévu respectivement aux articles 1, 7 et 12.

S'agissant de l'article 7, la participation au fonctionnement de la demi-pension est assurée par la mise à disposition de personnel pour assurer le service hebdomadaire : soit un emploi à taux plein, 1607h annuelles (ses missions sont les suivantes : préparation froide, service à table et nettoyage) et un emploi à temps partiel de 62.85%, équivalent à 28h hebdomadaires sur temps scolaire (ses missions sont les suivantes : installation des couverts, service à table et nettoyage).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention à intervenir entre la commune et le Conseil Départemental de l'Ain comme présenté par Monsieur le Maire.
- PRECISE que cette convention entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4 – EFFECTIF COMMUNAL

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 28

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ de l'un des agents du Service Administratif (comptabilité) et qu'il n'y a aucune modification de postes au tableau des effectifs.

S'agissant du personnel contractuel actuellement en poste, il est proposé :

. de stagiairiser au service administratif, l'agent principalement en charge de l'urbanisme et de l'état civil à partir du 01/07/2023.

. de stagiairiser au service technique, l'agent actuellement ouvrier polyvalent – espaces verts et bâtiments à partir du 01/07/2023

. après six ans de CDD, de signer un CDI avec l'agent d'entretien et de surveillance (agent de service ménage) à temps complet dans l'école primaire à partir du 22/11/2023.

P. TRUCHON s'interroge sur ce qu'est la stagiairisation et pourquoi il y a 2 postes DGS/Attaché et le Maire lui répond.

M. FERNANDES demande s'il est possible d'arrêter un stage en cours de route ; N. ECOCHARD lui répond par l'affirmative. Le Maire précise que la stagiairisation est un bon moyen pour motiver l'agent et de faire progresser sa carrière vers la titularisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et vu le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 modifié,

Vu la loi 82-213 du 2/03/1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de création et de vacance de postes et prendre les dispositions relatives aux recrutements,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au prochain budget de la commune nouvelle et sont inscrits au budget de transition objet de la délibération afférente susvisée.

TABLEAU des EMPLOIS PERMANENTS à TEMPS COMPLET

<i>Poste Emplois</i>	<i>Nombre</i>	<i>Grade(s) ou cadre d'emploi autorisé(s) par l'organe délibérant</i>	<i>Catégorie</i>
<i>Service Administratif</i>			
DGS 2000 à 10000 h	1	Cadre : Emploi fonctionnel DGS	A
Attaché	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A
Adjoint administratif	4	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C
<i>Service Technique</i>			
Ouvrier polyvalent – Responsable	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise	C

Ouvrier polyvalent – Référent du secteur de Dommartin	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques	C
Ouvrier polyvalent – Entretien bâtiments	1	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux	C
Ouvrier polyvalent - Entretien voirie	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux	C
Ouvrier polyvalent - Espaces verts et bâtiments	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux	C
Ouvrier polyvalent - Espaces verts	2	Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux	C
Agent de service ménage	3	Cadre d'emplois des Adjointes techniques	C
<i>Service Social et d'Hygiène</i>			
Agent spécialisé des Écoles	3	Cadre d'emplois des ATSEM	C
<i>Service Police municipale</i>			
Agents de Police	1	Cadre d'emplois des Agents de Police catégorie C	C
<i>Service Culturel</i>			
Bibliothécaire	1	Cadre des adjointes du patrimoine	C
TOTAL	20		

TABLEAU des EMPLOIS PERMANENTS à TEMPS NON COMPLET

<i>Poste Emplois</i>	<i>Nombre</i>	<i>Grade(s) ou cadre d'emploi autorisé(s) par l'organe délibérant</i>		<i>Cat.</i>
<i>Service technique</i>				
Entretien des locaux – restaurant scolaire	1	Cadre d'emplois des Adjointes Technique	32h00 /semaine	C
Entretien des locaux – restaurant scolaire	1	Cadre d'emplois des Adjointes Technique	31 h 30 / semaine	C
Entretien des locaux – restaurant scolaire	1	Cadre d'emplois des Adjointes Technique	29h / semaine	C
Entretien des locaux – restaurant scolaire	1	Cadre d'emplois des Adjointes Technique	22 h 00 / semaine	C
Entretien des locaux – restaurant scolaire	1	Cadre d'emplois des Adjointes Technique	15 h 44 / semaine	C
Interclasse	1	Cadre d'emplois des Adjointes Technique	6 h 36 /semaine	C
Restaurant scolaire + interclasse	1	Cadre d'emplois des Adjointes Technique	5 h 51 / semaine	C

<i>Service animation</i>				
Restaurant scolaire + interclasse	1	Cadre d'emplois des Agents d'Animation	5 h56 / semaine	C
<i>Service Social et d'Hygiène</i>				
Agent Territorial spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM	28 h30 / semaine	C
Agent Territorial spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM	28 h / semaine	C
Agent Territorial spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM	32 h 30 / semaine	C
<i>Service Culturel</i>				
Agent de la médiathèque	1	Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	17 h 30 / semaine	C
TOTAL	12			

5- PROPRIETE DESPLANCHES : REGULARISATION DE L'ASSIETTE

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 28

M. le Maire projette le visuel de la parcelle à l'écran et expose le dossier au Conseil Municipal.

Suite à la vente de la propriété DESPLANCHES, il est nécessaire de faire un bornage pour un nouvel alignement car sa propriété empiète sur la voie communale.

Cela ne coûtera rien à la commune.

Les Consorts DESPLANCHES sollicitent le Conseil Municipal afin de régulariser l'assiette de la Route des Vernes qui se trouve partiellement dans l'emprise des parcelles cadastrées section E n°934 et 935, soit une contenance totale de 2a37ca.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte d'acquérir 2a37ca à prendre dans les parcelles E n°934 et 935 appartenant aux Consorts DESPLANCHES afin de régulariser l'emprise de la voirie publique communale dénommée Route des Vernes,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

6- CHEMIN DES VAVRES : ECHANGE DE PARCELLES

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 28

M. le Maire rappelle aux élus ce dossier pour lequel il avait demandé et obtenu un avis favorable lors du Conseil Municipal du 20/10/2022.

Pour mémoire, Madame POT a décidé de vendre sa propriété sise au Lieu dit 411 Impasse des Vavres 01380 Bâgé-Dommartin. Or, un chemin communal traverse et coupe sa propriété en deux.

Un projet de division pour parvenir à la vente a été réalisé par le Cabinet de Géomètres BOUSSION - FLEURY, Géomètres-Experts à REPLONGES (01750).

Motivation et opportunité de la décision :

Après concertation entre la commune de BAGE-DOMMARTIN et Madame POT, domiciliée au Lieu dit 411 Impasse des Vavres 01380 Bâgé-Dommartin, il a été décidé d'échanger 2 parcelles entre elles permettant l'unité de la parcelle à vendre et la création d'un nouveau chemin communal rectiligne (figurant sous teinte ocre sur le plan ci-annexé) pour la collectivité :

- La commune de BAGE-DOMMARTIN cède à Madame POT la parcelle communale de 1a 55ca issue de la parcelle cadastrée 281
- En échange, Madame POT cède à la commune de BAGE-DOMMARTIN la parcelle de 1a 26ca issue de la parcelle cadastrée 269
- Madame POT s'est engagée à faire le busage de l'entrée du nouveau chemin et à ce que ce chemin soit accessible et praticable
- L'échange entre la commune de BAGE-DOMMARTIN et Madame POT se fait à titre gratuit
- Un bornage sera effectué par le géomètre le 11/07/2023 pour déterminer l'emprise exacte et les nouveaux numéros
- Les frais de géomètre nécessaires aux modifications parcellaires et les frais de notaire relatifs à cet échange seront à la charge de Madame POT.

Considérant l'avis du service des domaines sur la valeur vénale en date du 18/10/2022,
S'agissant d'une simple régularisation foncière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepter les échanges de parcelles détaillées ci-dessus à titre gratuit entre la commune de BAGE-DOMMARTIN et Madame POT domiciliée au Lieudit 411 Impasse des Vavres 01380 Bâgé-Dommartin
- Désigner la SCP MONTAGNON PLANCHON DAUBORD, notaires associés 579 Grande Rue, 01340 Attignat, pour dresser le ou les actes à intervenir
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cet échange.

7 – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal, le Maire informe les élus qu'il a signé l'acte concernant la rétrocession de la voirie avec Bourg Habitat (Le Colombier), objet de la délibération n° 2022/06 du 13/01/2022 et un acte d'engagement pour désigner CHAMBAUD ARCHITECTES dans le cadre de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du pôle de vie communal de Dommartin.

7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire fait le point sur différents sujets :

. PLUi : enquête publique

Les permanences du PLUi sont en place depuis lundi 12/06 : peu de personnes sont venues jusqu'à maintenant.

Durant le mois de cette enquête, le commissaire enquêteur sera présent 2 ½ journées dans nos 2 mairies :

. Mairie de Bâgé-la-Ville : lundi 26/06/2023 de 9h à 12h

. Mairie de Dommartin : samedi 01/07/2023 de 8h30 à 11h30

. Pacte du territoire et Agence de l'Eau

Le Maire fait le point sur les demandes de subventions déposées sur les plateformes dédiées sur Internet pour le Pôle de vie communal, la Traversée de Dommartin et l'assainissement (avec mention du plan pluriannuel sur 3 ans).

Il ajoute que lui-même, JJ BESSON et P TRUCHON ont rencontré G BILLOUDET pour l'en informer.

. Pré Balichard :

Le dossier avance et le notaire s'est rapproché de la mairie pour récupérer l'acte de propriété et préparer le compromis de vente.

. Logement GIBAUD :

Le logement est vide et l'EPF a repris la main concernant le portage de ce logement à partir de 2024.

. COM 2000 :

Concernant la voiture publicitaire Partner Peugeot utilitaire diesel, 10 entreprises ont pris un emplacement et il reste 2 emplacements libres de publicité.

La mairie a réservé l'aile gauche pour insérer son blason.

Le Maire suggère de faire une inauguration de la voiture avec les mécènes.

Tour des commissions :

- P TRUCHON (Finances) :

Le Maire rappelle que nous avons 4 projets : à Dommartin, Pôle de vie communal et Traversée du village et à Bâgé-la-Ville, garderie périscolaire et aménagement de la Route du Corridor.

P TRUCHON travaille sur une projection financière à 3 ans de ces 4 projets et une première esquisse est projetée à l'écran. Le calendrier de programmation de ces travaux reste à définir et il dépendra des ressources mobilisables de la commune (subventions, dotations, emprunts, fiscalité...).

Le Maire et P TRUCHON rappellent que cette étude de programmation de financement sur trois ans est en cours d'analyse, et demande à être approfondie, le travail se poursuit.

- MP GAUTHERET (Espaces verts et cimetières) :

La reprise de concessions du cimetière de Dommartin a été faite et la facture va être payée.

Le 03/06, elle est allée avec MD BUIRET récupérer le prix du concours du fleurissement du Département de Bâgé-la-Ville à Neuville-les-Dames (une belle récompense pour les 10 bénévoles impliqués).

Les plantations sont faites sur les 2 villages.

Les cartes postales du village ont bien été mises en place à Dommartin.

- E DIOCHON (Voirie) :

Il y a eu 2 passages de fauche : bords de route et fossés.

Il y a eu 1 passage de la balayeuse pour les trottoirs (devis pour 3 passages).

Les élus remarquent que cela s'est vu.

- JJ BESSON (Assainissement) :

. Assainissement :

Il a fait le point des subventions en cours avec la DGS.

S'agissant du Département, nous avons bien reçu les 2186 € pour le diagnostic (Spattières, Coberthoud et Dommartin) et nous sommes dans l'attente pour le dossier extensions de réseaux (Coberthoud et Route des Feuilles).

2 demandes de subventions ont été faites auprès du Département et de l'Agence de l'Eau (avec mention du caractère pluriannuel du projet sur 3 ans : 357300 € en 2023, 271000 € en 2024 et 80000 € en 2025).

Une commission se réunira en fin d'année pour la décision.

P TRUCHON suggère de faire les demandes d'emprunts en 09/2023.

JJ BESSON lui répond que les appels d'offres ne sont pas encore lancés.

. PAV (Points d'Apports Volontaires).

Il lit l'encart qui paraîtra dans le prochain bulletin et rappelle les règles (forfaits 1^{ère} fois et récidive).

Le Maire évoque les incivilités aux PAV : sacs laissés sur place, un aspirateur ... et les élus échangent entre eux ; tous ne sont pas d'accord sur leur traitement.

La commune reste sur la tarification actuelle mais retient le principe de l'amende de 135 € selon certains cas.

E DIOCHON précise qu'il a mis en place 3 groupes WhatsApp pour surveiller les PAV ; le 4^{ème} groupe sert à signaler les incivilités avec l'envoi des photos correspondantes.

Suite à la question de D JOURDAN, il est précisé qu'il y a uniquement le panneau réglementaire signalant que le site est sous vidéoprotection.

AL SOCQUET mentionne qu'elle a vu dans une commune un panneau tourné de façon humoristique/positive : « Vous avez laissé le site propre et vous avez économisé la somme de € »

Cet été, la CCBS prévoit 1.5 tournée : 1 jour ramassage de tous les PAV jaunes et 1 autre jour ramassage de la moitié des PAV ; l'hiver 1 tournée. Cela n'est peut-être pas suffisant...

. Jeudi et vendredi derniers : 2 jours consacrés à l'environnement organisés par la CCBS + ateliers à la salle Limorin sur l'environnement

. Route de la Boutique : les travaux du Syndicat des Eaux se sont terminés hier.

. Une borne incendie fuyait à Longecour, cela a été réparé et ça ne fuit plus.

. Les travaux à venir : ENEDIS et SIEA ont programmé des travaux route de Montrevel fin juillet, renforcement pour la COOP Nutralp devant la pharmacie et extension de la ferme Désiris va débiter le 10/07.

- I MERONI (CCAS) :

. Le 30/05, a été votée une délibération pour signer la Convention EDF Solidarité (problème de dettes).

Des courriers vont être envoyés aux personnes concernées.

. Permanences du CCAS : 2 sont prévues à l'automne (1 samedi matin à Bâgé-la-Ville et 1 lundi après-midi à Dommartin en même temps que la Conseillère Numérique).

- . Solimut : il n'y aura plus de permanences systématiques mais des prises de RDV.
 - . 2 logements sociaux ont été attribués au Champs Gerbet.
 - . Forum des Associations : l'affiche de l'évènement circule dans les rangs.
- Pour les participants, le coupon réponse doit être renvoyé d'ici le 30/06.

- A DONGUY (Scolaire) :

. Le 13/06, elle a réuni le Comité de Pilotage dans le cadre du PEDT en présence de Mme BURATTO de la CAF de l'Ain. Les échanges entre tous les acteurs du territoire ont été très constructifs. Les actions énumérées dans les 3 axes du PEDT ont très bien avancé. Mme BURATTO a d'ailleurs souligné le bon lancement de notre PEDT avec l'implication de tous.

. AG de BagEvasion le 16/06 : M MISSIOUX a renouvelé ses remerciements à la mairie.

Il y a plus d'enfants en périscolaire (70 le soir) mais pas le mercredi. Le centre n'a pas augmenté ses tarifs. Leurs finances ne sont pas mal et un point sera refait en septembre.

Les 2 conseils d'école ont eu lieu lundi et mardi soirs

Mme FAVROT conseillère pédagogique était présente à celui de Dommartin. Elle a fait le compte-rendu du rapport d'évaluation de nos 2 écoles. Ses retours sont très positifs et A DONGUY félicitent les équipes éducatives. Elle a aussi souligné le lancement du PEDT et l'implication de tous les acteurs et notamment la municipalité.

Elle souligne les nombreuses activités organisées par les enseignants (permis piéton, internet, journées environnement).

. Rentrée : concernant les effectifs scolaires de la rentrée, ils sont en légère baisse :

- pour Bâgé-la-Ville : 307 élèves (97 en maternelle + 210 en élémentaire) contre 313 cette année
- pour Dommartin : 84 élèves contre 89 actuellement.

Le Maire souligne que nous nous rapprochons du seuil de fermeture à Dommartin mais heureusement, les logements prévus au Pré Balichard devraient nous amener des enfants.

Le bilan scolaire est très positif avec un bémol : le comportement des élèves de Painlevé – 20 fiches incident.

Le règlement intérieur de la cantine et les fiches de suivi incident vont donc être revus.

. Le 04/07 à 18h, il y aura la remise des cadeaux aux élèves de CM2 de nos 2 villages à la mairie de Bâgé-la-Ville.

- R ROZIER (Bâtiments) :

. Pôle de vie communal : 3 « marchés » pour choisir 3 entreprises :

1/ le maître d'œuvre : est affiché à l'écran un tableau détaillant l'ensemble des architectes ayant répondu à la consultation avec leur classement.

12 architectes ont répondu. L'application d'un double critère : 40% partie financière et 60% partie technique a permis de les départager (dossier avec une argumentation et un suivi de chantier).

CHAMBAUD ARCHITECTES est sorti 1^{er} avec 94.51 points/100.

2/ la CSPC (Coordination Sécurité et Protection Santé) : Bureau Alpes Contrôle a été choisi.

3/ le CT (Contrôle technique) : BTP Consultants a été sélectionné.

Le 19/06, a eu lieu la 1^{ère} réunion avec CHAMBAUD ARCHITECTES et son cabinet SYNAPSE.

Une 1^{ère} esquisse est prévue pour la réunion du 30/07.

La mairie a demandé un projet écologique, sobre, fonctionnel, efficace et facile d'entretien.

Il y a l'étude du chauffage avec un poêle à bois même s'il n'y est pas très favorable.

Compte tenu des effectifs, la 5^{ème} classe est une option mais pas une obligation.

Il informe les conseillers que la façade sud de la cuisine a bougé.

L'APS devrait être en septembre et les travaux pourraient démarrer en 2024.

Le bureau des structures s'inquiète pour le toit mais nous savons déjà que sa réfection est nécessaire.

. Bâtiments : Des devis ont été signés et un devis est en cours pour la buvette de Dommartin

. Films solaires : leur installation à la médiathèque a été repoussée en raison de la pluie car ça n'adhère pas.

. Photos dans le hall de la mairie : leur mise en place a été votée en 2021, l'installation a eu lieu fin mai.

- AL SOCQUET (Jumelage) :

Une réunion a eu lieu la veille (21/06).

Les contacts avec la Mairie de Bad Walsee sont mous ; par contre, les échanges entre associations locales fonctionnent bien. Sont intéressées l'UM de Manziat, les Zinzins et le tennis de Feillens.

Ils ont une touche avec un professeur d'allemand pour des cours en septembre.

Ils envisagent d'organiser un voyage en 05/2024 (3 jours).

- CMJ (M FERNANDES) :

. Samedi 27/05 : ramassage des déchets au niveau des 2 communes avec 20 personnes à Dommartin et 15 personnes sur Bâgé-la-Ville.

70kg de déchets ont été ramassés dont beaucoup autour de la cigarette (mégots, cigarettes électroniques, briquets et paquets de cigarettes).

Il faisait aussi très chaud.

. Annulation de la visite de la caserne des pompiers

. G SAVART fait remarquer que les gens ont signalé que c'était dommage qu'il n'y avait pas de petit coup à boire à Dommartin.

Le Maire lui répond qu'il avait lieu à la mairie de Bâgé-la-Ville afin que tous débrièfent ensemble.

Il propose de le faire l'an prochain à Dommartin.

- MD BUIRET (Communication) :

. Réception de la Conseillère Numérique avec son chef à la Mairie

Pour rappel, ses permanences ont débuté le 02/05/2022 à Dommartin et le 16/05/2022 à Bâgé-la-Ville.

A la date du 16/06/2023, il y a eu 20 permanences (11 à Dommartin et 9 à Bâgé-la-Ville) et 29 personnes ont pu bénéficier des services de la conseillère numérique.

Il est envisagé une nouvelle convention sur 3 ans mais l'Etat finance moins le dispositif donc nous sommes tous en attente de savoir comment ça va se passer. A priori, la CCBS va être contactée ainsi que les mairies.

. 10 ans de la Médiathèque du 07 au 10/06 : elle est déçue pour le vendredi soir car peu de monde s'est déplacé ainsi que les élus ; il y avait 50 personnes au concert de l'UM3BD.

Il y a eu une participation de 200 personnes en tout avec les ateliers et la cérémonie.

En 6 mois, plus de 50 animations dans et hors les murs ont eu lieu.

. Bulletin : la validation du BAT s'est faite l'après-midi même et la distribution aura lieu la 1^{ère} semaine de juillet.

Le Maire reprend la parole et évoque 2 sujets :

. Marathon des Entreprises : il a eu lieu à Viriat le 10/06 ; une équipe municipale (montrée à l'écran) a couru et il la félicite pour sa belle performance (103^{ème} en 3h50).

. Tapage nocturne : il reçoit régulièrement des plaintes pour le tapage nocturne dans le centre bourg, que ce soit par courrier ou oralement.

Le 19/06, il a reçu des administrés avec M MERCIER ; ceux-ci vivent au-dessus de la Médiathèque et près de la boulangerie. Ils se plaignent de bruits réguliers la nuit et ce n'est pas forcément lié à la location de la salle des fêtes.

Il semble que ce sont souvent des adolescents qui traînent dehors.

Ils appellent systématiquement les gendarmes mais rien ne se passe et les habitants sont exaspérés.

M MERCIER précise qu'ils sont à bout voir déprimés.

Ils leur ont suggéré d'installer des caméras comme aux PAV.

S'ensuit un échange entre élus sur l'utilité d'installer des caméras et la réponse à apporter à cette situation.

I MERONI s'étonne car elle habite derrière et n'entend rien.

E FERRAND dit que cela ne servira à rien de mettre des caméras ; en ville, elles servent uniquement à freiner les cambriolages.


E DIOCHON rappelle que le tapage nocturne est du ressort de la gendarmerie et pas de la mairie.

JJ BESSON mentionne que les anciens policiers municipaux (anciens gendarmes) faisaient des tournées le soir.

R ROZIER suggère que la mairie pourrait essayer d'éteindre les lumières le WE

Le Maire propose de recevoir la Gendarmerie avec le policier municipal pour voir ce qui pourrait être mis en place avant de revenir vers ces administrés.

La séance est levée à 23h10

Nom Prénom	Signature
BERNIGAUD Christian	
FERNDANDES Michel	